



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le 30 SEP, 2019

**Monsieur Denis LE RALLE**  
**Maire de MARZAN**  
**2 rue de la Mairie**  
**56130 MARZAN**

Dossier suivi par : PPU  
M. Simon CHEVILLARD – 02 97 69 50 23  
– poste n°5023  
Mail : simon.chevillard@morbihan.fr

**Objet : Révision du PLU**  
Réf. : SC/VG

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 18 juillet 2019, vous m'avez transmis le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune pour avis et je vous en remercie.

Cette modification n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



François GOULARD